

# JOURNAL DU LOT

### POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAFFITE-BULLIER, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr. ; Trois mois, 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr. ; Trois mois, 5 fr. L'abonnement part du 1<sup>er</sup> ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

#### CALENDRIER DU LOT.

| DATE    | JOURS | FÊTE.        | FOIRES.                         | LUNAISONS.                       |
|---------|-------|--------------|---------------------------------|----------------------------------|
| 6 Jeudi |       | Nicolas.     | Uzèch-des-Oules.                | N. L. le 7 à 3 h. 34' du mat.    |
| 7 Vendr |       | Ambroise.    | Junies, Cuzane.                 | P. Q. le 15 à 4 h. 51' du mat    |
| 8 Saméd |       | Imm. Concep. | Lacapelle-Marival. St-Chamrand. | P. L. le 21, à 8 h. 43' du soir. |
|         |       |              |                                 | D. Q. le 28, à 7 h. 33' du soir. |

#### Départ des Correspondances

| DÉSIGNATION DES ROUTES.  | Heure des chargements. | Dernière levée (bolle). |
|--|------------------------|-------------------------|
| Gramat Rodez, Labastide, Lacapelle.  | 7 h. s.                | 4 h. m.                 |
| Valence-d'Agen, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendee, Lyon, Marseille.              | 7 h. s.                | 3 h 30 m.               |
| Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, départements du centre.       | 9 h. m.                | 9 h 15 m.               |
| Montauban, Caussade, Toulouse.   | 7 h. s.                | 10 h soir.              |
| Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals, Tulle.                       | 7 h. s.                | 9 h 30 s.               |
| Assier, Caherets, Lauzès-du-Lot, Périgueux, Livernon, St.-Géry, Castelnaud-de-Montrabat. | 7 h. s.                | 10 h 30 s.              |
| Limogne, Lalbenque, Villeneuve-de-Rouergue, Figeac, Aurillac.                            | 7 h. s.                | 10 h s.                 |
| Libos n° 2, Agon, Auch, Lauzès, Castel Fumel, Puy-Fr. Périgueux.                         | 7 h. s.                | 11 h s.                 |

#### SERVICE DES POSTES.

| DÉSIGNATION DES ROUTES.   | Arrivée des Courriers | en ville.   |
|---|-----------------------|-------------|
| Assier, Lauzès, St.-Géry, Figeac, Livernon, Rodez, Caherets, Castelnaud.          | 6 h s.                | 6 h. 45 s.  |
| Gourdon, Catus, Sarlat.   | 5 h 36 s.             | 6 h. 45 s.  |
| Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Tulle, Aurillac, Figeac, Vayrac.              | 6 h 20 s.             | 6 h. 45 s.  |
| Libos n° 2, Paris, le Nord, Agon, Puy-l'Évêque, Castelfranc, Cazals.              | 5 h 00 s.             | 6 h. 45 s.  |
| Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agon, Lauzès, Puy-l'Évêque, Villeneuve-sur-Lot. | 2 h 45 s.             | 8 h. 30 s.  |
| Limogne, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue.                                     | 2 h 30 m.             | 8 h. matin. |
| Montauban, Caussade, Toulouse.  | 5 h 30 s.             | 6 h. 45 s.  |
| Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.                       | 2 h 00 s.             | 8 h. matin. |
|   | 6 h 15 s.             | 6 h. 45 s.  |

#### Arrivée des Correspondances

Distribution rurale, 7 heures du matin.

(\*) Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 1<sup>er</sup> Décembre 1866.

#### BOURSE DE PARIS.

|                              | R <sup>te</sup> 3 p. 0/0 | 4 1/2 p. 0/0 |
|------------------------------|--------------------------|--------------|
| Du 29 novembre.              | 69 50                    | 98 »»        |
| Du 30.....                   | 69 65                    | 99 50        |
| Du 1 <sup>er</sup> décembre. | 69 75                    | 98 »»        |

#### BULLETIN

L'Empereur Maximilien a-t-il définitivement renoncé à son trône, ou attend-il les événements sur quelque point de son Empire? Telle est la question que se font encore bien des gens, Mais ce qui préoccupe le plus grand nombre, c'est de savoir s'il y a eu ou non arrangement préalable avec les Etats-Unis et surtout si ceux-ci consentiraient à garantir la dette mexicaine.

Au dire de plusieurs correspondants, le cabinet de Washington aurait offert simplement de valider les créances françaises sur l'ex-république du Mexique; mais il ne voudrait prendre aucun engagement au sujet des emprunts faits pour le compte de l'Empire de Maximilien. Quant à son attitude politique, le gouvernement américain serait résolu à ne point se départir de ses habitudes de non-intervention qui sont l'essence même de la ligne diplomatique suggérée par Washington, le grand fondateur de la république unie.

Un télégramme de Southampton dit que le consul français s'est embarqué dans ce port pour aller à la rencontre du paquebot transatlantique la Seire, venant du Mexique. On présume que l'Empereur Maximilien est à bord de ce navire.

La Reine d'Espagne paraît décidée à suivre aveuglément la politique de son premier ministre Narvaez. Un correspondant dit à ce sujet que récemment le duc de Miraflores, un des anciens conseillers de la couronne, suppliait S. M. de ne pas céder aux inspirations d'un parti aveuglé, dont les actes mettaient en danger son pouvoir royal et même sa personne. « Qu'importe, aurait répondu la reine, que je perde mon corps, si je sauve mon âme ! » — Cette réponse est

grande peut-être; mais ce n'est pas de martyrs que l'Espagne a besoin.

Le nom de Stéphen et de ses féniens préoccupe vivement les Anglais. On croit généralement que ce chef est déjà en Irlande.

On nous écrit de Londres, le 27 novembre: Tout le monde s'émeut à la pensée que dans quelques jours ou quelques semaines peut-être, le gouvernement aura à lutter contre une insurrection formidable en Irlande. Le gouvernement, qui connaît le danger, se met en devoir de tenir tête à l'orage et il organise des moyens de résistance. Il y avait déjà beaucoup de troupes en Irlande; on envoie tous les jours des renforts. Jour et nuit, on travaille à mettre en état les transports qui doivent servir à conduire en Irlande des troupes et du matériel. Les constables en Irlande ont été armés de carabines se chargeant par la culasse. Des navires de guerre vont croiser en vue de la côte. Assurément nul ne doute de la répression vigoureuse du mouvement insurrectionnel, mais cette victoire coûtera du sang. Si les soulèvements ne devaient éclater que dans les villes, la répression serait plus aisée, mais malheureusement dans les campagnes et parmi les paysans, le venin contagieux de la révolte s'est propagé et le feu éclatera sur cent points à la fois. Aujourd'hui, c'est devenu une question de vie ou de mort pour les féniens; quiconque, parmi leurs chefs sera pris, peut être certain d'être pendu comme traître: anglais ou américain, peu importe. Le gouvernement pense qu'une attitude énergique et une force écrasante constituent le meilleur moyen d'en finir vite et bien avec l'émeute.

Chaque jour on fait de nouvelles arrestations de féniens. On découvre de nouveaux dépôts d'armes. Le mouvement annoncé coïncidant avec le fameux meeting réformiste du 3 décembre, jette un certain émoi dans les esprits. On se demande si Stephen ne profitera pas des agitations créées par M. Bright pour faire des siennes à Berlin.

La Gazette officielle de Florence publie un

décret royal fixant au 30 novembre la cessation de l'état de siège dans la province de Palerme. C'est une bonne nouvelle portant à croire que le calme se fait dans les esprits, et qu'enfin la Sicile va entrer dans le mouvement de la régénération italienne.

La présence à Florence de l'envoyé de l'Empereur semble d'un augure heureux à la presse italienne.

« Dans la mission du général Fleury, dit l'Opinion, nous voyons, non-seulement une preuve des préoccupations qui ont surgi en France à l'approche du départ des Français de Rome, mais encore un gage de conciliation, de sentiments bienveillants pour le Pape autant que pour l'Italie. » Espérons que l'intervention du représentant impérial ramènera la bonne harmonie entre Rome et Florence

D'après une dépêche de la dernière heure, le Pape aurait déclaré qu'il renoncerait à partir, si la loi, proclamant Rome capitale italienne, était rapportée.

On mande de Vienne que la Diète de la Basse Autriche a commencé aujourd'hui les débats de l'Adresse. Un de ses membres, le Docteur Kurauda a dit qu'il était impossible de considérer la séparation de l'Autriche de l'Allemagne comme un fait durable.

La gauche de la Diète hongroise ne veut pas d'adresse en réponse au rescrit royal, et propose de voter cette résolution:

« La Diète suspend ses travaux jusqu'à ce que l'état légal soit vraiment rétabli. »

On espère néanmoins que le parti Deak, qui compte 165 membres, acceptant la discussion du rescrit, tandis que les radicaux ne sont que 85 jusqu'à présent, empêchera une rupture et qu'un accommodement se fera. Le comte Andrassy est allé à Vienne.

Les renseignements qui nous arrivent d'Orient prouvent que le calme est loin d'être rétabli dans cet hémisphère. On écrit de Constantinople qu'à la suite d'un conflit entre les Turcs et les chrétiens de l'Albanie, le gouverneur de cette province a été destitué.

Pour le Bulletin politique: A. Laytou.

#### Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Toulon, 29 novembre.

La frégate Gomar est partie hier au soir pour se rendre à Civita-Vecchia avec des ordres de ramener le 59<sup>e</sup> de ligne qui est attendu à Toulon, le 5 décembre. Les frégates Orénoque et Canada participeront aussi au rapatriement de la division française d'occupation.

Toulouse, 29 novembre.

La Cour impériale a confirmé le jugement du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Castres, annulant le testament du père Lacordaire.

Athènes, 26 novembre. (Source Grecque).

Les nouvelles de Candie arrivées ici annoncent que Mustapha-Pacha a attaqué le 20 le couvent occupé par Coroneos à Rethymo. Ce dernier a repoussé l'attaque, et après une lutte sanglante, Mustapha-Pacha est rentré à Acocorona.

New-York, 17 novembre, soir.

Des nouvelles de la Vera-Cruz, 1<sup>er</sup> novembre, annoncent que l'Empereur Maximilien est parti pour retourner à Mexico.

New-York, 28 novembre.

Le bruit court que l'Empereur Maximilien s'est embarqué, à la Vera-Cruz, pour se rendre à la Havane. — Les troupes fédérales ont occupé Matamoros.

Vienne, 29 novembre.

Le Journal de Vienne annonce que les bruits de concentrations de troupes en Galicie sont complètement faux. Il n'existe d'ailleurs, ajoute ce journal, aucune raison de prendre une pareille mesure.

Dresde, 28 novembre.

La Chambre des députés a adopté, à l'unanimité, le traité de paix conclu avec la Prusse en autorisant le gouvernement à en exécuter les stipulations. Elle a accepté également la loi, basée sur l'article 13 du traité, qui concerne l'expropriation de la ligne de Leipzig-Peugau-Zeitz. Les débats ont été très animés et l'attaque a vivement attaqué le gouvernement.

Le Journal de Dresde publie un rescrit ministériel ordonnant de dresser immédiatement les listes électorales pour le Parlement de l'Allemagne du Nord.

Madrid, 29 novembre.

La Epoca a reçu le télégramme suivant:

Lisbonne, 28 novembre.

La reine de Portugal a fait, cette nuit, une fausse couche; néanmoins, son état de santé est rassurant.

#### Revue des Journaux

On lit dans le Bulletin du Moniteur: « D'après les dernières nouvelles qui nous sont adressées d'Abyssinie, l'empereur Théodoros a dû quitter Zeglie pour occuper Dubra-Tabor, qui, par sa position élevée est moins

#### COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

#### RÉSEAU CENTRAL.

#### SECTION

### DE FIGEAC A AURILLAC

#### Compte-rendu de la Cérémonie d'inauguration.

(11 Novembre 1866)

La Compagnie d'Orléans a inauguré dimanche, 11 novembre, et livré à l'exploitation le lendemain, une importante section de son réseau central, longue de 65 kilomètres, et comprise entre Figeac et Aurillac.

Le chemin de Figeac à Aurillac est un nouveau tronçon de la grande ligne transversale de Bordeaux à Lyon par Périgueux.

La première section de cette ligne, de Coutras à Périgueux, 75 kilom., a été ouverte le 20 juillet 1857; la deuxième, de Périgueux à Brive, 72 kilom., a été livrée le 30 septembre 1861; la troisième, de Brive à Figeac, 90 kilom., a été ouverte le 10 novembre 1862, et, enfin, la quatrième, de Figeac à Aurillac, vient d'être solennellement inaugurée à Aurillac, le 11 novembre 1866.

Encore deux années, la ligne entière, sur laquelle il ne reste plus que 32 kilom. environ à exécuter, sera achevée, et ainsi se trouvera résolu un problème dont la réalisation eût été, il y a trente ans à peine, considérée comme la plus aventureuse utopie.

Ce délai de deux ans est exigé par les prodigieuses difficultés d'exécution de la section comprise entre Murat et Aurillac, et principalement par la percée du faite du Lioran.

Il s'agit, en effet, d'ouvrir au milieu de ces masses volcaniques un chemin souterrain de 4 kilomètre 956 mètres de longueur; et regardez ce que peut le génie moderne: ce Lioran qu'il s'agit de traverser, c'est à la hauteur de 4,450 mètres au-dessus du niveau de la mer que le chemin de fer, par des rampes successives, est venu le trouver!

Mais revenons à l'inauguration de la ligne de Figeac à Aurillac.

A la suite de la réception de la voie par l'administration supérieure, la Compagnie d'Orléans, suivant sa coutume, avait consacré aux pauvres des communes traversées les sommes qu'il était autrefois d'usage de dépenser en fêtes d'inauguration.

Mais la ville d'Aurillac n'a pas voulu laisser se faire sans bruit l'ouverture de sa ligne de fer; désireuse tout à la fois de témoigner de sa reconnaissance envers la Compagnie d'Orléans et de consacrer par une solennité civique ce grand événement, elle avait organisé une fête à laquelle elle avait convié la Compagnie.

Le conseil d'administration a répondu à cette courtoisie en chargeant de la représenter: M. le baron Paul de Richemont, sénateur, l'un de ses administrateurs, M. Ch. Didion, délégué général du conseil, et M. Déglin, ingénieur en chef du réseau central.

C'est à Capdenac que s'est réellement formé le train d'inauguration; il se composait de deux wagons-salons, dans lesquels avaient pris place:

MM. le baron Paul de Richemont, Didion, comte Dubois, conseiller d'état; Déglin, ingénieur en chef du réseau central; Martin, ingénieur de la voie; Bertoux, ingénieur de la ligne; Lemblé, chef de la

traction; Souquière, ingénieur du matériel; Guérard, ingénieur-architecte des bâtiments et stations.

M. de Maubanc, inspecteur principal, s'était chargé de la direction du train.

M. du Breton, sous-préfet de l'arrondissement de Figeac, avait également pris place dans le train, ainsi qu'un certain nombre d'invités, parmi lesquels nous citerons: MM. Sanis, géographe très distingué, appartenant au Cantal par sa naissance; Vernier et Francis Riaux.

A midi et demi, le train d'inauguration quitta Capdenac pour s'engager sur la ligne nouvelle, une des plus intéressantes que nous ayons vues jusqu'ici, et dont nous allons essayer de faire une description sommaire.

Le tracé se détache de la ligne principale à Figeac, à une altitude de 200 mètres; remonte le cours du Celé, et va franchir au col du Rouget, à 590 mètres d'élévation, la faite de séparation des eaux du Lot et de la Dordogne; il traverse la Cère à son confluent avec la Dactre, et aboutit à Aurillac à 631 mètres de hauteur au-dessus du niveau de la mer.

Avant d'entrer dans la description du tracé, qu'il nous soit permis de donner quelques détails sur la nature des terrains que nous allons traverser; ils aideront le lecteur à comprendre et à apprécier les difficultés sans nombre, surmontées par les ingénieurs de la compagnie, et ils permettront à notre récit de s'avancer libre et plus rapide, comme la locomotive qui va nous emporter.

A Figeac, nous sommes encore dans les terrains jurassiques; mais en quelques tours de roues, et avant d'avoir quitté le département du Lot, nous pénétrons dans les terrains primitifs, granites, gneiss, mica-schistes, etc., dont se compose le plateau central de la France. Ces terrains offrent, par leur composition, peu de variété. A la surface, comme aux plus grandes profondeurs, c'est toujours du granite

exposé aux ravages du choléra. Golésie, le plus puissant de ses adversaires, semble vouloir éviter toute rencontre, et, au lieu de chercher à consolider son pouvoir dans le Tigre, il vient de se retirer au Haouzène. Dans ces conditions, une invasion prochaine du Tigre par Thodoros, est probable et très redoutée des peuplades qui n'ont pas acquitté les impôts depuis quatre années.

» On mande de Yeddo que Hoshbashi, désigné depuis longtemps comme le lieutenant du dernier taikoun du Japon, décédé, il y a quelques mois, paraissait être au moment de lui succéder. Ce personnage est doué, assure-t-on, d'une véritable intelligence et d'un caractère résolu : il en a déjà donné des preuves. Des mesures énergiques ont été prises en vue de pousser activement les opérations militaires dirigées contre le prince de Magato, l'état de guerre entre ce dernier et le Japon n'ayant point cessé par le fait de la mort du dernier taikoun. Hoshbashi a quitté Osaka le 25 septembre, pour aller prendre, de sa personne, le commandement de l'armée expéditionnaire.

» Les gorodgios (membres du conseil des ministres) se montrent très satisfaits de la situation actuelle.

Une feuille ultra-catholique annonçait-il y a quelques jours, que « si la fille aînée de l'Eglise abandonnait son poste, ce seraient les Etats-Unis, la Prusse, l'Angleterre qui se chargeraient de maintenir l'intégrité de l'orthodoxie catholique et de la Papauté. » Les fidèles ont bien raison de compter sur un miracle, dit à ce propos le **Journal des Débats** : en voici un comme un autre.

Le journal la **France** émet une idée qui, si elle se réalisait, pourrait soustraire la Papauté aux éventualités qui la menacent : Il s'agirait pour Pie IX de prendre l'initiative des réformes libérales et administratives qui seraient de nature à lui concilier la reconnaissance des populations :

« On affirme, ajoute M. Garcin, que le Pape a demandé, sans l'obtenir, lorsque déjà les Romagnes, s'étaient détachées, une garantie s'appliquant à l'intégrité de ses Etats. Nous ne savons si cette assertion, puisée dans un document britannique, est exacte ; mais ce que nous savons, c'est qu'il serait impossible aux nations catholiques de ne pas accorder au Souverain-Pontife, après une pareille initiative, leur garantie morale et au besoin matérielle. Est-ce que la France pourrait supporter qu'on tournât contre le Pape les améliorations qu'elle aurait elle-même conseillées ?

» Là, dans de justes concessions à l'esprit et aux besoins des temps, est l'avenir de la Papauté. L'antagonisme auquel nous assistons ne peut durer, il est contre la nature des choses.

Le **Monde** est de plus en plus à la tempête : « La France, écrit M. Coquille, ne tient pas plus à la gratitude qu'à l'ingratitude de l'Italie. Dans les événements qui menacent l'Europe, l'Italie ne jouera qu'un rôle insignifiant. Elle sera une annexe de la victoire. Un jour, l'Allemagne et la France reconciliées, reprendront le chemin de l'Italie. Et elles en auront le droit (droit nouveau), puisqu'elles en auront la force. Quoiqu'il arrive, d'ici à peu de temps l'avenir nous réserve d'autres complications. Nous sommes dans une ère de destruction, et bien fou qui compterait sur le présent ! »

**L'Union** tient un langage qui contraste

avec le calme de l'opinion publique, qui ne fait pas de la question du départ de nos troupes de Rome une si grosse affaire que les feuilles ultra-cléricales :

Les Florentins, dit M. de Riancey, veulent que nous partions, parce qu'ils veulent nous remplacer ; ils n'ont pas le courage de l'avouer, sans quoi nous ne partirions pas.

« Que les masques tombent donc, à la fin ! l'heure presse, et il faut être franc, ne fût-ce que pour la dernière fois ! »

» La France doit savoir que si elle abandonne Rome, elle la livre au Piémont et à la Révolution. Et, comme elle a souci de son honneur et de son intérêt, elle ne le fera pas ! »

Pour extrait : A. Layton.

**Nouvelles du jour.**

L'Empereur a passé hier la revue de la garnison de Compiègne. S. M. est montée à cheval à deux heures et s'est rendue dans l'avenue des Beaux-Monts, où le bataillon de chasseurs à pied et le régiment des chasseurs à cheval de la garde Impériale étaient rangés en bataille. La santé de Sa Majesté est excellente. Le Prince Impérial assistait à la revue.

— Les ministres se sont réunis aujourd'hui, en Conseil, au palais de Compiègne, sous la présidence de l'Empereur. L'Impératrice assistait à cette séance.

— On assure que le nouveau projet d'organisation militaire sera porté demain au Conseil d'Etat.

— Les journaux de Constantinople disent qu'une grande agitation règne parmi les catholiques en Albanie. Un prêtre dirige le mouvement. Le gouvernement Turc vient d'y envoyer un commissaire pour tenter un arrangement.

— L'ouverture de l'Ecole normale de tir du camp de Châlons, a été fixée au 15 décembre prochain pour les officiers et au 15 janvier pour les sous-officiers.

— Le Conseil d'Etat est saisi d'un décret ayant pour objet de retirer aux mètres pliants leur caractère légal, et de cesser de les admettre, en conséquence, à la vérification et aux poinçonnages.

— Le **Journal général de l'Instruction publique** a reçu le **Communiqué** suivant :

Le **Journal général de l'Instruction publique**, par un article signé : Louandre, publié dans son numéro du 4 novembre, attribue à l'administration « l'adoption d'une mesure radicale consistant dans la suppression des collèges communaux classiques. » Par cette fausse allégation, dont le but est d'inquiéter les principaux et régents des collèges communaux, le **Journal général** montre son esprit ordinaire de dénigrement pour tous les actes du ministre de l'Instruction publique, et une complète ignorance de la législation. Le ministre ne peut adopter la mesure radicale de la suppression des collèges classiques, par la raison que ces collèges sont dans l'absolue dépendance des conseils municipaux. Ces conseils ont seuls autorité pour supprimer ou transformer leur collège communal.

— Il paraît que le projet de loi sur l'organisation uniforme du personnel des administrations publiques sera décidément présenté cette année, et mis en application aussitôt après son adoption par le Corps législatif.

Cette réforme est depuis longtemps réclamée. Les conditions d'admission et d'avancement dans les ministères et les administrations centrales varient suivant les administrations,

Nous entrons maintenant dans la troisième partie du tracé.

Elle offre encore des conditions nouvelles. Il faut franchir la vallée de la Cère et côtoyer celle de la Dautre. Mais la première présente une profondeur de près de 60 mètres et la seconde a des flancs tellement tourmentés que les ingénieurs ont dû se maintenir sur ses crêtes, au prix de tranchées profondes, ouvertes dans les granits les plus durs.

La Cère a été traversée au moyen d'un viaduc d'une nature tellement nouvelle, que nous devons nous y arrêter comme ont fait les invités du train d'inauguration.

Ce viaduc se compose d'une grande poutre en treillis de 236 mètres de longueur, reposant sur quatre piles en fonte ; il est terminé à chaque extrémité par trois arches en maçonnerie accostées de tourelles sur chaque face des culées.

La longueur totale de l'ouvrage est de 308 mètres ; la hauteur du rail au-dessus de la rivière est de 56 mètres ; la portée de chacune des travées centrales est de 50 mètres, et celles des travées extrêmes, un peu moindre.

Les piles métalliques se composent de huit colonnettes en fonte de 30 centimètres de diamètre, reliées entre elles par des entre-toises en tôle, et elles reposent sur des socles en maçonnerie de forme elliptique.

Tout ce système, d'une légèreté aérienne, offre une harmonie de lignes qui plaît à l'œil et inspire la sécurité.

L'ouvrage, au surplus, a été éprouvé par les ingénieurs de l'Etat, sous les plus fortes charges, et a déjà subi le passage de trains lourds et nombreux sans déformation et sans oscillations.

Le prix de revient du viaduc de la Cère est de 810 mille francs, ce qui donne une dépense de 2,700 fr. par mètre courant et de 85 fr. par mètre superfi

et il en résulte, pour une catégorie très-nombreuse d'employés, une irrégularité très-préjudiciable à beaucoup d'entre eux. Le projet de loi dont il s'agit, projet en voie de préparation depuis trois ans, aurait pour effet de remédier à cette irrégularité, en attribuant le même chiffre de traitement à tous les employés ayant le même titre et remplissant les mêmes fonctions, quelle que soit l'administration à laquelle ils appartiennent. Afin d'éviter les passe-droits, l'avancement serait assujéti uniformément à des conditions de service et d'aptitude déterminées d'avance. Enfin la mise à la retraite, après trente ans de service et à une certaine limite d'âge, serait rendue obligatoire, comme elle l'est déjà pour l'armée et la magistrature.

Il est question d'une mesure semblable pour les employés de préfectures et sous-préfectures ; mais ce dernier projet, sollicité chaque année par de nombreuses pétitions au Sénat, ne serait pas destiné à une réalisation aussi prochaine que le premier.

— Un journal du soir annonce, d'après une dépêche qu'il aurait reçue de Vienne, que des symptômes d'une extrême gravité auraient apparu dans l'état de l'Impératrice du Mexique, et que les médecins commençaient à redouter une terminaison fatale.

— Le congrès scientifique de France, qui n'a pu tenir sa session l'été dernier, à Amiens, à cause de l'épidémie qui sévissait alors, en cette ville, s'ouvrira, le 12 décembre, à Aix (Bouches-du-Rhône.)

— On annonce pour aujourd'hui samedi, au théâtre du Vaudeville ; la première représentation de **Maison Neuve**, pièce de Victorien Sardou.

— Le chanteur comique Lavassor avait cru pouvoir égayer son auditoire, à Trouville, en ridiculisant les **Misérables**, et en faisant la charge de leur auteur. Le rédacteur en chef du **Journal de Trouville**, a cru devoir, lui, venger le poète des injures du comédien. Mais ne voilà-t-il pas que ce dernier, qui fait si bien rire aux dépens d'autrui, se posant en victime, intente un procès au journaliste ; se prétend diffamé et demande 3,000 francs de dommages-intérêts. C'est aujourd'hui-même que l'affaire doit être appelée, devant le tribunal de Pont-l'Evêque.

— A Paris, la question des journaux non soumis au timbre est plus que jamais à l'ordre du jour. L'Empereur aurait demandé des rapports sur ce sujet à diverses personnes. On assure que prochainement des modifications seraient apportées dans les lois régissant ce qu'on nomme la **petite presse**.

Pour extrait : A. Layton

**Causerie Parisienne.**

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

L'été de la Saint-Martin fait oublier les pluies d'août et les brouillards de septembre. Le ciel nous devait cette compensation.

Les chasseurs s'en félicitent, non le gibier à poil ou à plumes. C'est un véritable carnage dans les taillis et dans les guérets, dans la vigne et dans la prairie. Il faut voir, la brume tombée, les nemrods défaire leur carnier dans la logette de l'octroi ? Deux lièvres, tant ; six perdreaux, tant ; huit cailles et une bécassine, tant encore. Le faisan se porte à la main, et l'on demande un reçu spécial au buraliste. On l'encadrera (le reçu) parmi d'autres attestations cynégétiques. Tires glorieux. Châteaubriand s'est peut-être un peu risqué en affirmant que tout français nait soldat ; nul ne l'aurait tracasé s'il s'était borné à dire que tout français nait chasseur.

ciel en élévation. C'est environ la moitié de ce que coûterait un ouvrage en maçonnerie avec les mêmes dimensions. L'économie de temps est également de moitié ; il a été exécuté en 18 mois ; trois années seraient nécessaires pour un viaduc en maçonnerie de cette hauteur, surtout dans un pays où les matériaux de construction sont rares et difficiles à traiter.

Il est entré dans cet ouvrage 930 mille kilog. de métal, fer ou fonte.

N'omettons pas de dire un mot du langage de la poutre métallique en treillis et de la pose des colonnettes des piles.

La difficulté résidant ici dans la hauteur, le problème a été retourné ; on a commencé la construction par le haut. Expliquons-nous. La poutre, montée et dressée sur une grande plate-forme en tête de l'ouvrage, a été placée sur de forts galets en acier et lancée dans l'espace, glissée si l'on préfère, dès que sa longueur fut suffisante pour se faire contre-poids à elle-même. L'extrémité arrivée à l'aplomb du premier socle, on y a conduit les colonnes en fonte et on les a descendues au moyen de treuils puissants ; on les a ensuite mises en place une à une jusqu'à complet achèvement d'une pile ; puis on s'est servi de cette pile comme d'un support, et l'on a glissé la poutre jusqu'à la pile suivante, où la même opération a été recommencée, et ainsi de suite jusqu'à l'arrivée de la poutre sur les maçonneries de la rive opposée. Cette opération, entièrement nouvelle dans l'art de l'ingénieur, offre le plus grand intérêt et produit une grande impression à l'esprit.

Le projet de la partie métallique a été rédigé par M. Nordling, ingénieur en chef, et l'exécution en a été confiée à la maison Cail et Ce, dont les ateliers sont dirigés par M. l'ingénieur Moreau.

Le montage sur place a été conduit par M. Lloyd, ingénieur mécanicien, qui a simplifié et perfectionné l'opération du langage et l'a menée à bonne fin sans

Nous reviendrons maintefois sur l'Exposition universelle, et les lecteurs qui ne nous en sauront pas gré seront des ingrats au premier chef. Ah ! que les oiseaux béniraient celui d'entre eux qui les avertirait du miroir fallacieux et de la pipée hypocrite !

Ramiers voyageurs et curieuses lavettes, tâchez de laisser le moins possible de vos plumes à la glu des parisiens. Ils préparent déjà les trébuchets à l'intention des visiteurs de l'étranger ou de la province. Pas plus tard que dimanche, les principaux restaurateurs se sont réunis en synode pour fixer le prix du repas par tête et des plats à la carte. Voté unanime d'une forte augmentation sur les tarifs actuels. Il est vrai que les diners seront plus brefs et les portions plus exigües. On ne saurait trop, au temps des lilas, se prémunir contre les indigestions.

Ceci pour les hôteliers qui nourrissent sans loger. Ceux qui logent sans nourrir prennent aussi leurs précautions, n'en doutez point. Héberger un jour dans l'autre un million et demi de personnes, durant quatre ou cinq mois, c'est une préoccupation. Laborieuse elle est, fructueuse elle sera. Dans chaque maison, les appartements divisés, cloisonnés, seront transformés en alcoves. Six pieds carrés, six francs par jour. Dans le meilleur pays, à ce prix là, on aurait du champ et de la prairie.

Eh bien ! cette distribution parcellaire des logis meublés est d'avance reconnue insuffisante. Il est question d'une compagnie au capital de plusieurs millions, il va sans le dire, qui établira « un camp de touristes » entre Passy et Auteuil. Rien de plus patriarcal. On pourra se croire revenu au temps d'Abraham et de Jacob, moins le chevreau, qui sera du lapin, et les lentilles, qui seront changées en pommes de terre. Un rail-wag spécial vous descendra le matin dans Paris, vous remontera le soir au camp.

Et les retardataires ? Si vous croyez qu'on n'y a pas songé : 1° les cafetiers, et 2° les cochers de fiacres ? les uns et les autres logeront à la nuit ; un billard avec matelas et oreiller, dix francs ; un coupé de remise avec coussins supplémentaires, même somme. Il y aura des omnibus pour les familles.

Savez-vous à quoi, pour le moment, les Parisiens s'amuse ? A voir égorger des enfants et à faire parler des têtes guillotines. Aimable récréation ! Chaque soir, à la salle Herz et au musée Talrich, des femmes du monde, des hommes sérieux viennent assister à ces expériences de magie soi-disant indienne. La tête du supplicié ouvre les yeux, remue les lèvres, s'agite et pivote sur la table ensanglantée.

Voilà qui est gentil, n'est-ce pas ? Eh bien ! ce n'est rien. On apporte sur l'estrade une corbeille au réseau transparent, on la place sur un guéridon à trépied, après avoir montré aux spectateurs qu'elle n'a pas plus de double fond que le guéridon, au dessus de marbre, n'a pas de retraite cachée. Un charmant enfant paraît, la propre fille du colonel Stodare, le physicien asiatique. Elle est placée dans la corbeille, et l'on voit ses bras, sa tête à travers les mailles tressées. Le père interroge vivement l'enfant effrayée. La colère prend le fakir, il s'arme d'une épée et la plonge dans le panier. La victime crie et supplie. L'exécuteur frappe encore et encore, retirant à chaque fois l'épée teinte de sang. Peu à peu la voix de la victime faiblit et s'éteint. L'auditoire est affolé de terreur. Le colonel toujours sombre, jette d'un revers d'épée la corbeille sur le parquet. Elle est vide !

Après de tels amusements, il est difficile de prévoir où s'arrêtera la fantaisie parisienne. Un de ces jours nous reverrons le baquet de Mesmer, entouré comme il y a 80 ans, d'hommes blasés, de femmes nerveuses. Cette société marche, et d'un pas rapide, vers les mœurs et les goûts de l'ancienne. Qui l'arrêtera ?

Jusqu'à nouvel ordre, les théâtres vivent plutôt d'espérances que de réalités. Parler du **Fils de M. Vacherie** et de **Cadet la Perle** c'est tomber dans la néologie. Heureusement que l'on prépare ici et là, les pièces à sensation de l'hiver. Bon pour M. Sardou de se faire jouer et applaudir en toute saison, il en va autrement pour les auteurs ruminants ou palmés qui entrent aux Français ou à l'Odéon comme dans un moulin ou dans une mare. Nous ne disons pas cela pour M. Octave Feuillet, dont le **Galiléa** est en répétition, ni pour M. Emile Augier, qui achève de ciseler les sarcasmes de sa nouvelle comédie. Pour qui donc alors le disons-nous ? Ma foi ! tant pis. Que les enthousiastes portent la main à leur mouchoir. C'est leur affaire et non la nôtre.

le moindre accident. Le viaduc de la Cère est un bel échantillon de l'art moderne.

Il résout, dans des conditions économiques, le problème de la traversée des vallées à une grande hauteur ; c'est le deuxième type établi en France, et par les soins de la compagnie d'Orléans, de ce genre d'ouvrages, dont le premier essai sérieux avait été fait en Suisse sur le chemin de Fribourg.

Les Grecs et les Romains avaient leurs monuments ; le Moyen-Age ses cathédrales gothiques ; nous aussi nous pouvons dire que nous avons notre architecture non moins hardie et non moins imposante, celle de la grande industrie.

En partant du faite, nous rencontrons, avant d'arriver à Aurillac, les stations de la Capelle-Viescamps et d'Yrac ; entre ces stations, sur la rive gauche de la Dautre, se dresse le château de Viescamps, curieux spécimen des antiques manoirs féodaux.

Cette dernière partie de la ligne ferrée ne présente que des pentes de 16 millimètres au maximum, et les courbes de 300 mètres de rayon y sont rares.

Du wagon, on découvre la chaîne du Cantal : enfin on arrive dans la gare d'Aurillac par une belle ligne droite de 2 kilomètres, après avoir franchi une tranchée en calcaire, premier indice du bassin tertiaire ou terrain lacustre, dont nous avons parlé, et dans lequel on fabrique déjà des chaux pour l'agriculture. Le chemin de fer se chargera de transporter à toute distance ces produits si précieux pour le progrès et l'extension de la culture de notre sol.

Nous avons nommé les stations : Banhac, Mours, Boisset, le Rouget, la Capelle-Viescamps, Yrac, Aurillac, sans parler des bâtiments. Ils se présentent tous sur de larges plates-formes, malgré les accidents de terrain. Construits en briques et pierres, bien décorés, ils produisent un charmant effet. Les projets de ces constructions ont été dressés par M. Guérard,

Le grand divertissement du public depuis un mois, c'est le livre de M. Veullot. Tout le monde veut se procurer, lire, les *Odeurs de Paris*. L'empressement vient surtout de la province et je le comprends. On y est très curieux de savoir comment sont traités, jugés et fustigés ceux qui se sont emparés du Boulevard de Paris pour y trôner despotiquement, arrêter les personnalités qui passent au hasard devant eux, pour les accommoder de la bonne façon au gré de leur caprice, de leur fantaisie ou de leur rancune.

Mais les *Odeurs* de M. Louis Veullot ont une acréité pénétrante dont les parfumeurs de la chronique et de littérature ne semblent pas disposés à s'arranger facilement. Elle a produit sur leurs nez l'effet de la moutarde la plus concentrée. Ce ne sont pas des picotements, mais des étournements formidables qui se fermentent en articles furibonds contre l'adversaire qui a osé attaquer en masse les puissances de la presse agressive.

La guerre durera longtemps et le public ne paraît pas s'en plaindre. Il aime assez voir les écrivains se déchirer entre eux, se déshabiller réciproquement, se dire leurs vérités, se mettre à nu. Depuis un mois que la lutte est engagée, que de choses étranges lui ont été révélées à ce bon public ! Je suis fort disposé à croire que lui seul a le droit de se frotter les mains... Quand aux combattants, ils porteront longtemps les traces des horions qu'ils se distribuent avec si peu de charité.

RALPH.

**Bulletin Viticole**

**LA GELEE ET LES VINS NOUVEAUX.**

On lit dans le *Moniteur viticole*, sous la signature de M. Ch. Kerdoël.

Vendangées dans l'eau, les premières cuvées, — celles de la deuxième quinzaine de septembre, — ont produit un vin à la fois aigre, vert, plat, aqueux.

Les vins de plaine ont vu les cuves, où ils fermentaient péniblement, faire leur plein sous l'invasion des eaux limoneuses de l'inondation.

Bref, il y a pas mal de vins mouillés cette année, les premiers pressurages surtout. Nous ne nous occuperons pas des vins vendus. Dieu sait où ils sont. Entrés dans les combinaisons des coupages déjà consommés peut-être, ils sont où la spéculation les a poussés.

Mais ce qui nous intéresse, ce sont les vins que le propriétaire veut garder jusqu'en mars, soit parce qu'il compte d'ici là obtenir un prix supérieur aux cours actuels, soit parce qu'il espère trouver cette augmentation de prix dans la plus-value que six-mois donnent aux vins nouveaux.

C'est très-bien, si les vins se tiennent et se comportent bien; mais quel fond faire sur des vins d'une solidité douteuse et lavés comme beaucoup l'ont été? Comment séparer l'eau du vin?

Mécaniquement, cela n'est pas possible: physiquement, le vigneron trouve dans la gelée l'auxiliaire le plus sûr, le plus fidèle, le plus adroit dans les fonctions qui lui sont confiées.

Il gèle blanc depuis quelques jours, — quand il ne pleut pas, — et si novembre a été béni, espérons que décembre nous amènera de bonnes gelées et ne sera pas, comme l'an dernier, doux et mou comme un mois d'avril. Donc s'il gèle, n'en désespérons pas, il fera bon mettre les fûts dehors. Que le thermomètre descende à 7 ou 8 degrés, et il se produira ce phénomène intéressant: sous l'action de la gelée, les ferments se déposeront, et l'eau, plus sensible au froid que le vin, viendra se congeler à la surface.

Deux résultats sont obtenus par ce double phénomène: le vin diminué comme volume est plus riche comme force alcoolique; et le même soufrage destiné à le débarrasser des glaçons

ingénieur-architecte, attaché au service de M. l'ingénieur en chef Déglin.

De la gare d'Aurillac, on aperçoit, à 30 kilom. de distance, les sommets déjà couverts de neige du Puy-de-Griou et de Puy-Mary; ces pics appartiennent aux montagnes du Cantal. Le plomb du Cantal, le plus élevé de la chaîne (4,857 mètres d'altitude), nous est dérobé par le contrefort de séparation de la Cère et de la Jordanne; c'est sur cette petite rivière, près de son confluent avec la Cère, qu'est bâtie la ville d'Aurillac; nous la dominons et l'apercevons dans toute sa largeur.

L'emplacement de la gare occupe une belle position, d'où l'on domine la ville, nous l'avons dit, et toute la vallée de la Jordanne, jusqu'au confluent de cette rivière avec la Cère. Au nord, vers la montagne, l'effet est des plus pittoresques l'hiver, quand les cimes sont couvertes de neige. L'été, ce sera la Suisse française. Renvoyons cette description à 1868, et bornons-nous à engager les touristes à aller prendre un avant-goût des beautés de ce pays si curieux.

Les travaux de cette section remarquables à tous les égards, font le plus grand honneur à MM. les ingénieurs Ferrand et Bertoux, qui les ont projetés et exécutés, sous les ordres de MM. Thirion, directeur du réseau central, et Déglin, ingénieur en chef.

Mais nous trouvons, en arrivant à Aurillac, toutes les populations du Cantal réunies dans la gare; des mâts pavés, une estrade surmontée d'un autel, la musique, les tambours et les détonations de l'artillerie qui saluent l'arrivée du train, tout nous annonce une fête.

Notre mission d'historiographe change de nature. Nous avons à décrire la cérémonie d'inauguration.

La suite au prochain numéro.

le dégage du contact des ferments, et par contre des causes d'altération.

En nous faisant l'apologiste de la gelée, nous n'apprenons rien de nouveau à ceux qui savent soigner leurs vins; mais si cette pratique excellente quand elle est appliquée intelligemment, — a sa raison d'être rappelée, c'est surtout dans une année comme celle-ci, où les vins faibles comme vinosité voient encore cette faiblesse s'accroître sous l'addition accidentelle de l'eau.

Lorsque le vin soumis à une température qui ne doit pas dépasser 10°, sera couvert d'une couche légère de glace, il sera bon de le soutirer sur place et de le déposer dans un fût bien propre et soigneusement méché. Les glaçons, qui ne sont que de l'eau, seront arrêtés au passage par une toile claire. Le fût qui recevra le vin sera laissé dans le chai; et dans les pays où le vin est conservé en cave, il sera tenu sous un hangar, une remise, dans une grange ou dans tout autre endroit dont la température ne soit pas assez basse pour réagir sur le vin.

On ne le descendra à la cave qu'un mois ou six semaines plus tard. On comprend que la température relativement chaude de la cave agirait sur le vin comme la flamme d'un foyer sur les membres d'un homme gelé. L'homme est roulé dans la neige, frotté, rechauffé physiquement avant d'avoir accès auprès du feu. Les membres où la circulation est ramenée peuvent alors supporter la chaleur de la flamme qui auparavant aurait détruit la vie par une réaction violente.

Il en est de même du vin qui ne doit, après avoir été gelé, s'habituer que progressivement à une chaleur relative et de manière que ce changement de température ne produise son effet que petit à petit.

De cette façon les vins aqueux s'améliorent sensiblement, et pourront, au prix d'une légère diminution de volume, se conserver jusqu'à la vente.

La situation des vins s'est peu modifiée. Les propriétaires veulent toujours vendre à de hauts prix, et les acheteurs continuent de garder la réserve; c'est surtout la qualité médiocre du vin de 1866 qui suspend les transactions, on trouve généralement ni corps, ni couleur, ni bouquet.

La vente des vins des hospices de Beaune a donné de tristes résultats. Le plus haut prix atteint a été de 190 fr. la queue de 456 litres et il a fallu dépenser 44 fr. pour le logement; l'an dernier ces vins s'étaient vendus 12 à 1400 fr. la queue.

Les Ronssillons et les Narbonnes sont payés 28 à 35 fr. l'hectolitre sans logement. Les Génois en ont enlevé d'assez grandes quantités. Les vins du Var et de Marseille, qui peuvent au besoin remplacer le Narbonne avec avantage, n'ont pas été abondants et paraissent peu dans le commerce.

Le centre aura des vins meilleurs qu'on ne le pensait d'abord, et ce fait pourra bien se produire dans plusieurs vignobles. Les producteurs offrent d'abord leurs vins médiocres; ce n'est que plus tard qu'ils mettront en vente les bonnes qualités pour ramener les acheteurs.

Dans le Bordelais, les détenteurs ne veulent faire aucune concession. Par suite on constate du calme.

Les arrivages de vins sont nombreux à Bercy et à l'entrepôt de Paris; la basse Bourgogne le Loir-et-cher et autres pays circonvoisins entre pour une large part dans ces expéditions. Les prix sont tenus avec fermeté sur les lieux de productions, et il en résulte un contre coup sur la place de Paris.

Les marchands de la banlieue achètent volontiers les vins de la base Bourgogne, car la feuille de 136 litres vaut à l'entrepôt 22 à 24 fr. et cependant les droits s'élèvent à 28 fr. ce qui est un grand obstacle aux affaires.

Pour extrait: A. Layrou.

**Chronique locale.**

Par arrêté préfectoral, du 27 novembre courant, M. Monrayssé (Augustin), a été nommé instituteur du degré supérieur à Souillac.

M. le Préfet du Lot a accordé une gratification de 1° au sieur Latapie (François), domestique à Cuzac, pour s'être porté, dans la nuit du 29 au 30 juillet dernier, au secours d'un jeune homme de cette commune, assailli et frappé de trois coups de couteau, qui ont amené sa mort; 2° au sieur Malvy (Pierre), de St-Géry, pour avoir sauvé, dans la journée du 3 octobre dernier, le sieur Garrigue, dit Comarot, qui était en danger de se noyer dans le Lot.

Nous apprenons que la Société instrumentale *Sainte-Cécile* de Cahors, a envoyé son adhésion à M. le baron Taylor.

Voilà donc nos deux Sociétés musicales inscrites pour prendre part au grand festival international de 1867.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que M. Combès, devenu compatriote par son mariage avec notre excellente pianiste M<sup>lle</sup> Fernouillet, vient d'être nommé professeur de chant au Lycée impérial de Cahors.

M. le Proviseur lui écrivait à la date du 29 octobre:

« Monsieur, » J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à une autorisation ministérielle, en date du 17 de ce mois, qui est transmise par l'administration académique, je vous ai confié l'enseignement du chant au Lycée impérial de Cahors, en remplacement de M. Couderc qui ne peut plus, à cause de son âge, donner cet enseignement. Le Proviseur, RICHARD.

Les avocats du barreau de Cahors ont procédé, samedi dernier, 24, au renouvellement du conseil de l'ordre.

Ont été nommés: M. Emile Dufour, bâtonnier MM. BESSIÈRES, MEYZEN, CAMBRES et DE PEYRONNETO, membres du conseil de discipline pour l'année judiciaire 1866-1867.

On nous écrit de Castelnau: Le 25 du courant, le feu se déclara à Montelbos, au chenil du sieur Sabatié. Malgré les prompts secours, une grande partie des objets qui s'y trouvaient a été consumée. Les pertes s'élèvent à 282 fr. Le propriétaire était assuré.

Les membres du Comice agricole de la circonscription de Vayrac se sont réunis, le 24 novembre, sous la présidence de M. d'Aupiais de Blanat et de M. Labroue, en séance solennelle.

M. Dubousquet-Laborde, secrétaire, a lu aux membres assemblés le rapport suivant qui a été religieusement écouté:

« Messieurs du Comice,

» Votre règlement impose au secrétaire le devoir de présenter tous les ans un rapport sur la situation morale et matérielle de votre œuvre, et de vous retracer rapidement le résultat de vos travaux.

» Cette tâche, Messieurs, j'ai essayé de la remplir du mieux qu'il m'a été possible, ne serais-je pas coupable d'y mettre de l'indifférence, lorsque vous avez tous donné l'exemple de l'assiduité et de l'empressement le plus grand à vos réunions.

» Vous avez voulu assister à ces assises de l'agriculture, et témoigner, par votre présence, du prix que vous attachez à ces pacifiques assemblées. Notre comice a pris de suite une vie réelle et active, le progrès agricole y gagnera, et vous verrez s'établir peu à peu, dans les esprits, cet ardent désir de maintenir entre nous la concorde et la paix. Pour arriver à ces résultats, il nous faut vouloir que le comice dure, à ces fins, assister le plus souvent possible aux réunions, et y apporter cet esprit de bienveillance et de respect réciproque qui fera que tout le monde s'y trouvera bien et sera ainsi heureux d'y venir.

» Nous allons continuer l'œuvre, qui fut, à une autre époque, entreprise par une société dont nous comptons parmi nous un grand nombre de membres qui en furent les premiers fondateurs.

» Le premier comice de Vayrac fit beaucoup de bien; ces Messieurs, qui sont encore avec nous, pourraient nous dire ce qu'ils firent pour la propagation des instruments perfectionnés, des prairies artificielles et des racines fourragères; leur influence ne fut pas non plus sans effet pour pousser le pays vers une production de viande plus abondante, et ils ne contribuèrent pas peu à donner aux foires de notre contrée une juste renommée pour ses bœufs gras; en cela ils furent réellement utiles au pays.

» Nous aussi, Messieurs, nous avons notre œuvre à accomplir, et si nous n'avons plus à nous occuper de ces premières améliorations qui sont maintenant entrées dans la pratique et dans les esprits, il nous reste cependant beaucoup à faire.

» Nous sommes à une époque où tout se transforme; les horizons se sont élargis par l'abaissement des barrières qui séparaient les peuples, de telle sorte que nous avons à compter avec la production étrangère et régler nos exploitations de manière à soutenir avantageusement la concurrence. Tous les agriculteurs reconnaissent qu'un des grands moyens de soutenir la lutte c'est d'abaisser les prix de revient; question grave et délicate au moment où les bras deviennent de plus en plus rares et chers; mais enfin, sur ce sujet, nous pouvons même beaucoup, en conseillant de meilleurs assolements, des fumures plus abondantes, et pour beaucoup en restreignant les surfaces cultivées pour obtenir de grandes récoltes sur de plus petits espaces.

» Pour toutes ces questions et bien d'autres qui se pressent dans mon esprit, mais dont nous ne pouvons parler aujourd'hui, ne faut-il pas que l'agriculture ait ses assemblées, que ses membres les plus distingués et les plus actifs puissent se réunir et se concerter pour étudier en commun les intérêts du pays.

» Je rentre, Messieurs, dans l'exposé des travaux de la Société:

» Il y aura bientôt un an que vous vous êtes séparés du comice de Martel pour vous organiser à Vayrac même, et y installer un comice, réunissant dans son sein tous les hommes éclairés de la circonscription agricole dont Vayrac est le centre; les limites du canton ne vous ont pas contenus, vous êtes allés au-delà, réunissant dans un même cercle tous les pays limitrophes qui vous ressemblent par la nature des terres et l'identité de production; en cela vous avez bien fait, les circonscriptions agricoles existent naturellement en dehors des délimitations politiques que les hommes ont tracées.

» Une de vos préoccupations louables a été de favoriser la production de la viande, dans notre contrée où le sol a des qualités herbières si reconnues; le concours de bœufs gras que vous avez établi pour l'année 1866, a donné, comme les autres, de bons résultats; le nombre des animaux présentés a été res-

pectable, leur état d'engraissement assez parfait.

» Votre concours de bœufs d'attelage a été assez intéressant, un grand nombre d'animaux avaient été présentés, et vous avez pu constater que la qualité allait en s'améliorant de plus en plus.

» Le concours de labourage a été vraiment remarquable, dit-sept concurrents étaient venus se disputer vos primes, et leur travail a été généralement si bien exécuté que votre commission n'a pas été sans embarras pour en faire une équitable répartition; aussi considérant que les primes fixes n'étaient pas en rapport avec le nombre des concurrents, et pour témoigner du reste sa satisfaction du résultat du concours, elle a pris sur elle d'en augmenter le nombre.

» Le trieur Marot, que vous avez mis à la disposition des agriculteurs, a rendu de grands services, cette année où les blés étaient généralement très-sales, près de deux cents hectolitres ont été métrés, et ont ainsi donné à la culture de très-bonnes semences.

» Le temps vous a manqué pour continuer l'œuvre entreprise à Martel, pour l'enseignement agricole dans les écoles primaires, les résultats en ayant été remarquables vous le continuerez dans la campagne prochaine. — Vous le voyez, Messieurs, nous n'avons pas été inactifs; la vie circule largement dans le comice de Vayrac; il veut vivre, et comment ne vivrait-il pas dirigé par deux hommes dont nous honorons le caractère, et qui, à de hautes qualités morales, joignent le désir de donner à notre œuvre leur sollicitude.

Le secrétaire du Comice, DUBOUSQUET-LABORDE.

De vives approbations ont suivi la lecture de ce rapport.

Dans cette séance, le comice a admis trois nouveaux membres et s'est occupé de nouvelles primes pour l'année 1867. A l'issue de cette séance, un banquet a réuni les membres du comice. La cordialité la plus franche n'a cessé d'y régner, témoignant du bon accord qui règne entre tous les membres de la Société.

Vayrac, le 27 novembre 1866.

CASSAN, membre du Comice.

**INONDATIONS. — SOUSCRIPTIONS**

- 13<sup>e</sup> Liste.**  
Tribunal civil de Cahors.
- MM. Dardenne, président 30 fr. Gleizes, juge d'instr. 10 fr. Izarn, juge 10 fr. Depeyre, id. 10 fr. Dupuy, id. 10 fr. De Flaujac, id. 10 fr. Gnyot d'Amfreville, substitut 10 fr. Prétat, id. 10 fr. Besse de Laromiguière, vice-président 10 fr. Roques, greffier en chef 10 fr. Gratias, concierge 30 c. Total 110 fr. 30 c.
  - Produit de la quête faite dans l'Eglise paroissiale de St-Urcisse par la Société Sainte-Cécile, 27 fr.
  - M. Valette chef d'institution à Cahors, 5 fr.
  - Produit d'une quête dans son établissement 13 fr. 20 c. Commune d'Anglars-Juillac.
  - MM. Salbant, maire 3 fr. Bonafous-Murat, adjoint 3 fr. Bel, curé 3 fr. Aladel, prop. 5 fr. Maurel (d'Engenne) 4 fr. Frayse François 1 fr. Cassan J-B 1 fr. Bouzaget, 1 fr. Blaizac Antoine 1 fr. Delrieu François 1. Pagès P. 1 fr. Maurel Etienne 50 c. V. Bouysson, nee Salbant 2 fr. Total 30 fr. 80 c.
  - M. Maury, instituteur à Reilhaguet et ses élèves du cours d'adultes, 27 fr. 75 c.
  - M. Lauvel, percepteur de Payrac 8 fr.
  - Commune de Saint-Germain.
  - MM. Bories, maire 1 fr. Bories, adjoint 1 fr. Dompnon, juge de paix 5 fr. Bories, officier de santé 1 fr. Henry Bernard 1 fr. Delsol, notaire 2 fr. Cocula 75 c. Calmels Jean 50 c. Bony Henri 50 c. Henry Pierre 50 c. Coulou Marc 50 c. D. mause, commis-gref. 50 c. Saupiquet, curé 2 fr. Filsac, vicaire 1 fr. Larroque, huissier 1 fr. Faurie, percepteur 2 fr. Auguie, percepteur 2 fr. Rigal Fournier 1 fr. 50 Rigal de Leynade 1 fr. Ruamps, fils 50 c. Admirat 33 c. Issaly 30 c. Cayla 50 c. Pradié 50 c. Miquel 50 c. Total 27 fr. 40 c.
  - Commune de Frayssinet.
  - MM. Raust, maire 10 fr. Aymard, adjoint 5 fr. Combette 3 fr. Fargues 1 fr. Salanie 2 fr. Serres 50 c. Lamothé 2 fr. Marques 50 c. Fargues Baptiste 1 fr. Raust Jean 1 fr. Pradaud 50 c. Roques 50 c. V. Deval 50 c. V. Hébrard 50 c. Salanié J-B 1 fr. Cocula 1 fr. Salanié Antoine 50 c. Bri 50 c. Boques 50 c. Hébrard Fanie 50 c. Salanié Jean 50 c. Treneu 50 c. Delluc 50 c. Raust J-P. 50 c. Mourgués 50 c. Jimbert 50 c. Marroux 50 c. Graulière 50 c. V. Floras 50 c. Delcros 50 c. Deval 1 fr. Calmon 1 fr. Delsaud 1 fr. Manières 1 fr. Aymard 60 c. Manié 2 fr. Delsaud Antoinette 50 c. Galmel, aîné 1 fr. 25 c. V. Galmel 1 fr. Bédier 75 c. Raust Jean 1 fr. Vialard 50 c. Trégou Marie 1 fr. Fargues Victor 50 c. Poizalgues 1 fr. Marron Jean 50 c. Beduer Antoine 25 c. Valès 2 fr. Lugan 3 fr. Bédier, albergiste 1 fr. Blanc 50 c. Deval Marie 1 fr. Campagne 1 fr. Semirot 30 c. Manié Louis 50 c. Roques-Pinhié 25 c. Delluc Gérard 1 fr. Dubreil 5 fr. Manié Romain 1 fr. Lamothé 1 fr. Graulière Pierre 1 fr. Pradaud Raymond 1 fr. Pradaud Catherine 1 fr. Pradaud Pierre 50 c. Dissat, cadet 50 c. Garrigues 50 c. V. Lugan 1 fr. Roques Baptiste 50 c. V. Frayse 25 c. Pradaud Louis 1 fr. Courbès 1 fr. Marron Jean 40 c. Lafon 25 c. Meullet 1 fr. Guiches 50 c. Hébrard Jean 50 c. Marrou Baptiste 2 fr. Hébrard Antoine 1 fr. Fargues Antoine 50 c. Dalet 1 fr. Marcouly 50 c. Lugan Guillaume 25 c. Andral 1 fr. 50 c. Veysrière 1 fr. Messengurol 1 fr. Salanié Jean 1 fr. Salanié Etienne 50 c. Marcouly Lucien 50 c. Tregou 1 fr. Vertut 50 c. Bonhomme 70 c. Trégou Jean 30 c. Raust Antoine 50 c. V. Sautou 50 c. Total 96 fr. 75 c.
  - Commune de Léobard.
  - MM. N... 3 fr. Bories, père 2 fr. Mabru 1 fr. Figeac 1 fr. Couderc 1 fr. Bories Jacques 2 fr. Pugniet Elisabeth 30 c. Rouzeau 1 20 c. Bertrand 25 c. Lacombe 25 c. Peyrilles 1 fr. 50 c. Malbec Antoine 50 c. Vacquie 50 c. Nouelles 50 c. Roche 50 c. Bachaud 50 c. Lauzès 50 c. Pramil 30 c. Mianes 50 c. Bladié 1 fr. Total 147 fr. 50 c.
  - Commune de Gourdon.
  - MM. Le Sous-Préfet 25 fr. Le Maire 25 fr. Le Curé de St-Pierre 5 fr. Le lieutenant de gendarmerie 5 fr. Le receveur particulier 25 fr. Glandin, membre du Conseil général 25 fr. Le président du tribunal civil, le procureur impérial, Capmas, juge 25 fr. Carriou, juge de paix 2 fr. Cabanès, adjoint 2 fr. Lamoureaux, adjoint 2 fr. Bruny, cons. des hypothèques 5 fr. Condamine, rec. de l'enreg. 5 fr. Sachet, cont. des cout. dir. 3 fr. Darnis, architecte 5 fr. Bourran, commis princ. 2 fr. Vialle, avocat 1 fr. Gosseid, 1 fr. Dambert, id. 2 fr. 50 c. Vergnes, médecin 5 fr. Bruny, avoué 3 fr. Moulin, greffier 3 fr. Marsales, greffier de paix 2 fr. Lagrandville, avoué 3 fr. Prat, notaire 3 fr. Dauriac, imprimeur 2 fr. Gerbié ph. 2 fr. Villars, prop. 1 fr. Ayzac, avoué 1 fr. Dambert, id. 2 fr. 50 c. Linol, notaire 2 fr. 50 c. Pomiran, id. 2 fr. 50 c. Destrau, huissier 1 fr. Touriol, id. 3 fr. Ayroles, id. 1 fr. Selves, avocat 3 fr. Total 207 fr.
  - Commune de Ginouillac.
  - MM. Bonnet 30 c. Bagnès 50 c. Bagnès jenne 20 c. Pugniet 30 c. Vidal Bernard 4 fr. Vidal Dominique 1 fr. Vidal Paulin 1 fr. Vidal Noëlmi 1 fr. Vidal Marie 3 fr. Petit-Pierre 25 c. Vieillescaze Antoine 50 c. Soulié Jeanne 10 c. Bonnet 10 c. Lacam 30 c. Aussel 30 c. Bagnès Pr 10 c. Vieillescaze J-L. 20 c. V. Pugniet 25 c. Delpech

30 c. Pouzalques, père 50 c. Pouzalques, fils 2 fr. V. Condallie 75 c. V. Ramet 10 c. Barbançe, curé 3 fr. 55 c. Constans 25 c. V. Serres 10 c. Guizard 30 c. Doumerc 25 c. Maury, 40 c. Salvan 20 c. Planiol Marcellin 43 c. Planiol Jean 40 c. Farganel 30 c. Bourret 30 c. Constant cadet 05 c. Laguille 1 fr. 80 c. Soulié Pierre 50 c. Manie 50 c. De Linars, maire 3 fr. 75 c. Total 31 fr. 35 c.

Commune de Carennac.

MM. Valvière François 5 fr. Charlat 2 fr. Delpèch instituteur 2 fr. Batut Pierre 1 fr. Dunoyer de Ségouzac maire 10 fr. Total 20 fr.

Le ministre de l'instruction publique vient de former un comité chargé de recueillir les souscriptions ayant pour but de fournir aux instituteurs les moyens de visiter l'Exposition universelle de 1867.

Les communications et correspondances relatives à l'œuvre devront être adressées à M. Charles Robert, président, ou à M. Anatole Duruy, secrétaire du comité.

On ne saurait trop louer la généreuse initiative de M. Duruy, s'adressant surtout à la classe si méritante des apôtres de l'émancipation populaire.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

30 novembre Ayot (Alexandre), St-Georges.  
1 décembre Barbier (Louis), rue des Mirepoises.

Mariages.

29 novembre Rigal (Antoine) et Singlande (Emma).

Décès.

28 novembre Cadillac (Guillaume-Pierre-Louis), neuf ans, rue Impériale.

Pour la chronique locale : A. Layou.

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :  
1<sup>o</sup> Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort ;  
2<sup>o</sup> Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus.  
S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société. 1

Chronique Judiciaire.

Le jugement rendu par défaut, le 10 août dernier, contre M. Albert Fermé, condamné à six mois de prison et 500 fr. d'amende pour avoir, dans un article publié par le *Courrier français* sous ce titre : *Qu'est-ce que la patrie ?* commis le délit d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres, vient d'être confirmé par la 6<sup>e</sup> Chambre correctionnelle.

Pas mal de gens se disent que toute trouvaille est une aubaine dont il n'est point défendu de profiter. Tel n'a pas été l'avis du tribunal correctionnel, lorsque, le 24 de ce mois, il a eu à se prononcer sur le fait d'un monsieur accusé d'avoir gardé un billet de banque ramassé dans les bureaux du Crédit Lyonnais.

M. V... avait reçu à la caisse une somme de 7,050 fr. Un billet de 1,000 fr. glissa de la liasse ; M. V... sortit sans s'être aperçu de sa perte. Rentré chez lui, il eut tôt fait de la constater, et naturellement son premier soin fut de courir au Crédit Lyonnais. Un garçon de bureau lui ayant dit avoir remarqué un individu ramassant le billet en question, plainte fut déposée au parquet, l'homme recherché et découvert.

Le tribunal l'a condamné à six mois de prison pour vol. Encore est-on tenté de dire que les magistrats ont usé d'indulgence. L'accusé ne pouvait invoquer l'exécuse d'une position nécessaire, il possède plus de 2,000 fr. de rente.

On n'a pas oublié que 33 soldats appartenant à la légion d'Antibes furent arrêtés récemment comme déserteurs et envoyés au fort St-Nicolas à Marseille. Le ministère de la guerre s'est prononcé sur cette affaire. La désertion du service à l'étranger n'étant pas punissable par la loi militaire française, alors même que ce service a été autorisé par la France, les militaires de la légion d'Antibes n'ont pas eu à comparaître devant un conseil de guerre. Mais, d'après la décision ministérielle, 31 d'entre eux ont été dirigés sur l'Afrique et mis à la disposition du gouverneur de l'Algérie. Les deux autres ont été relâchés comme étrangers à l'armée française.

Un fait monstrueux, véritable épisode des temps barbares, amenait, ces jours derniers le nommé Martin devant la cour d'assises du Calvados. Cet individu avait vendu sa femme et une armoire pour 5 fr. à un de ses voisins. La livraison du meuble se fit sans difficulté ; mais la femme s'opposait énergiquement à l'exécution du marché pour ce qui la concernait. L'acheteur réclamant sa marchandise, le mari se crut obligé de l'aider à en prendre possession. La malheureuse femme dut céder à la force.

Martin a été condamné à 8 ans de travaux forcés ; Vautier (l'acheteur), à 5 années de réclusion, et tous deux à la surveillance de la haute police.

Le tribunal civil de la Seine aura prochainement à juger une cause où paraîtra un nom fort connu des dilettanti parisiens. M. Villaret, ténor de l'opéra, est assigné par M. Brun, professeur de musique à Avignon, en paiement d'une somme de 18,000 fr. pour leçons et instruction musicale. Le professeur prétend avoir ouvert les portes de l'Académie impériale de musique à son élève, oubliant aujourd'hui de ses bons besoins. On parle d'une correspondance curieuse.

Le procès engagé devant le tribunal de commerce entre le liquidateur du journal la *Nation* et un fonctionnaire éminent de l'ambassade russe, n'est point encore commencé. M. Léonce Dupont, ex-rédacteur en chef de ladite feuille, a publié une lettre qui semble élucider, jusqu'à un certain point, la question. Voici ses principaux arguments : « En 1863, M. T... dit-il, m'a remis 40,000 fr. afin d'acheter la *Nation* pour le compte d'un groupe de personnages russes. D'après notre contrat, j'étais le propriétaire légal du journal, mais tenu de verser les bénéfices, au cas où il y en aurait, entre les mains de M. T... Mon véritable titre et mon attribution étaient ceux de rédacteur en chef, aux appointements de 42,000 fr. par an. M. T... pouvait me révoquer en me payant une indemnité de pareille somme, et alors tous mes droits sur le journal cessaient.

En 1864, M. T... a cessé de verser de l'argent me laissant toute la responsabilité d'une entreprise qui était loin encore d'être prospère et qui, en effet, succomba bientôt. »

Telles sont les explications de M. Léonce Dupont. Elles seront reproduites au tribunal. De curieux incidents sortiront sans doute des débats. Nous en rendrons compte.

Il existe à Paris des lieux d'asile temporaires appelés violons, nous ne savons trop pourquoi, et que la prévoyante autorité met à la disposition des noctambules fourvoyés ou trop bruyants. Les violons parisiens ne brillent ni par le luxe ni par le confort. Chez nos voisins, il n'en est pas ainsi, du moins pour le district de Saint-Magnus, à Londres. Là, tout rôdeur de nuit trouve un lit, du feu et du pain, sinon le reste. Voici l'origine de ces attentions délicates.

Le roi Henri VIII, époux et grand justicier de tant de reines, courait souvent la nuit par les rues de sa capitale. Une nuit qu'armé d'un énorme gourdin, il faisait incognito sa ronde accoutumée, un policeman l'arrête et lui demande où il va à pareille heure avec une telle masse en main. S. M., boxeur émérite, répond par un immense coup de poing ; mais le constable avait les reins solides, quelques camarades accoururent à son appel, et l'on coffra bel et bien l'irascible souverain dans le violon du marché à la

volaille. Le roi Henri se laissa faire et y resta jusqu'au matin sans feu ni chandelle.

Lorsque dans la matinée, arriva le gardien de la prison, S. M. se fit reconnaître et reprit le chemin de son palais. Le policeman fut récompensé de son courage et de sa vigilance.

Cependant il resta au roi le souvenir d'une terrible nuit. Désirant que les futurs prisonniers ne souffrirent pas autant que lui, il donna à la paroisse de St-Magnus une rente annuelle de 575 fr., de 30 chaudrons de charbon de terre et d'une certaine quantité de pain pour l'entretien du confort comparatif dont jouissent encore ceux que la mauvaise fortune pousse sous les verroux de Saint-Magnus.

Assignment a été donnée à M. Henri Lefort, d'avoir à comparaître devant le tribunal correctionnel de Saint-Malo comme prévenu d'avoir affiché à Saint-Enogat, un *appel aux électeurs*, sans avoir préalablement fait dépôt au Parquet, d'au moins 9 ou 10 exemplaires, prescrit par la loi de juillet 1850, pour tout écrit politique.

Pour extrait : A. Layou.

Faits Divers

Sur quatre-vingt-dix cathédrales qui existent en France et aux Colonies, trente-quatre sont dédiées à la Sainte-Vierge : Aire, Amiens, Arras, Auch, Avignon, Bayeux, Bayonne, Cambrai, Chambéri, Chartres, Clermont, Coutances, Digne, Evreux, Fréjus, Gap, Grenoble, Luçon, Marseille, Mande, Montauban, Moulin, Montiers, Nancy, Nîmes, Paris, Le Puy, Reims, Rodez, Rouen, Séz, Strasbourg, Tarbes et Verdun ; — onze à Saint-Etienne, premier martyr ; Agen, Besançon, Bourges, Cahors, Châlons, Limoges, Meaux, Metz, Saint-Brieuc, Sens et Toulouse ; — dix à l'apôtre Saint-Pierre : Angoulême, Anney, Beauvais, la Martinique, Montpellier, Nantes, Poitiers, Renne, Saint-Claude et Vannes ; — quatre à Saint-Jean-Baptiste : Belley, Lyon, Maurienne et Perpignan ; — trois à Saint-Louis, roi de France : Blois, la Chapelle et Versailles. — Celle d'Aix est sous le vocable de Saint-Sauveur (la Transfiguration) ; celle de Laval, sous celui de la Sainte-Trinité ; celle de Bordeaux, sous celui de Saint-André ; celle de Tulle, sous celui de Saint-Martin ; celle de Nevers, sous celui de Saint-Cyr ; celle de Tours, sous celui de Saint-Gratien, celle de Périgueux, sous celui Saint-Front ; celle du Mans, sous celui de Saint-Julien et les autres ont chacune un titulaire particulier.

La douce Revalessière Du Barry guérit, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgie, glaires, vents, acidités, pituite, nausées, renvois, vomissements, constipations, diarrhée, toux, asthme, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 60,000 cures qui avaient résisté à tout autre traitement, parmi lesquelles celle de S. S. le Pape, le maréchal duc de Pluskow, madame la marquise de Braham, etc., etc. — En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25, 1 kil. 7 fr.; 6 kil. 32 fr.; 12 kil. 60 fr. Du Barry et Co, 26, Place Vendôme, Paris, et en cette ville, chez les pharmaciens et épiciers. La Revalessière chocolatée, en boîtes : 12 tasses 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr., soit environ 10 centimes par tasse, est de toute délicatesse, fortifiante, et convient aux personnes qui ne peuvent pas digérer le chocolat pur.

Le choléra guéri par l'eau chaude. — M. H. Sainte-Claire Deville, membre de la commission nommée par M. le Préfet de la Seine pour l'étude du choléra, nous fait part d'une observation, qu'il qualifie avec raison de très-importante, sur un cas de guérison presque immédiate d'un cholérique arrivé à la dernière lieure.

« Mes collègues de l'académie, dit M. Deville, MM. Pelouse, Pasteur, Bernard, ont pu juger de la rapidité de la cure. Le choléra n'existe plus à Paris, mais quelques cas isolés apparaissent encore en Europe. Il est bon d'indiquer le moyen prophylactique employé par M. le docteur Lorain, professeur agrégé de la faculté de médecine, pour qu'on en vérifie au plus vite la véritable efficacité.

« Le cholérique traité était à l'hôpital Saint-Antoine. C'était le 27 septembre. Tous les remèdes ordinaires avaient été employés vainement. La rigidité cadavérique commençait à se manifester.

« — Puis-je tenter un essai ? demanda M. Lorain aux médecins qui l'entouraient.

« Sur leur réponse affirmative, l'opération commença.

« Une incision fut faite à la veine du bras et à l'aide d'un ingénieux appareil, on put injecter dans le corps 400 grammes d'eau chaude et à 40 degrés, sans laisser entrer le moindre globule d'air. Des thermomètres placés sous les aisselles, dont le rectum, dans la bouche du sujet, indiquaient une température de 26° 8. Après l'opération ils marquèrent 30°.

« Dix minutes après, le malade se soulevait, demandait à boire : le lendemain il était guéri.

DÉJEUNER HYGIENIQUE

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles dont les fonctions digestives se font difficilement et par conséquent prédisposées aux influences épidémiques, trouveront dans le RACAHOÛT de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris, un déjeuner aussi léger que réparateur. — Cet aliment, composé de substances analeptiques, est aussi ordonné par un grand nombre de médecins aux convalescents et aux enfants, aux estomacs desquels ses propriétés nutritives et fortifiantes conviennent spécialement. — Dépôts dans les pharmacies.

Dernières Nouvelles.

On lit dans l'*Etendard* :  
Avant d'aborder le travail annuel sur l'avancement militaire, qui doit commencer lundi 3 décembre et se prolonger jusqu'au 19, LL. E. E. X. les maréchaux se réunissent hier au ministère de la guerre, en sous-commission spéciale.  
Dans cette réunion, les questions d'habillement, d'équipement, etc., auraient été étudiées.  
Les maréchaux se sont réunis encore aujourd'hui samedi, pour le même objet.

ÉTUDE DE M. DUSSER, avoué à Figeac.  
Le 28 décembre 1866, à neuf heures du matin, au tribunal de Figeac, il sera procédé à la vente aux enchères des immeubles du sieur Hilarion Nastorg, demeurant au mas Lavit.  
Ces immeubles formeront trois lots, 1<sup>er</sup> lot : mise à prix 450 fr. 2<sup>e</sup> lot, 40 fr. 3<sup>e</sup> lot, 1,000 fr.  
(Extrait du *Mémorial*, de Figeac, n<sup>o</sup> 144.)  
Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYOU

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournot, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

CAFETIÈRE LOCOMOTIVE INEXPLOSIBLE POUR CAFÉ ET THÉ.

Conservant à l'un et à l'autre tout leur arôme. — Élégance, économie de temps et de combustible. Seul dépôt, chez LOURMET, Chaudronnier, rue Fénelon. — Expérience à volonté.

AVIS

M. RUAUD, M<sup>e</sup> Dentiste du Lycée, du Séminaire et des Maisons d'éducation, de Cahors, plusieurs fois médaillé pour la perfection de la pose des Dents Artificielles, garantit tous ses ouvrages artistiquement adaptés à la bouche montés sur Platine et Or. Le véritable artiste doit suivre le progrès, quand il y a progrès. Le nouveau système dit Caoutchouc, est très dangereux pour la santé ; invention éphémère désapprouvée par tous les médecins. Sa composition d'arsenic, de soufre, de vermillon, etc., se décompose dans la bouche, rend ses pièces cassantes et impropres à la mastication. M. RUAUD, devenu citoyen de Cahors, connaissant le pays, n'a jamais exigé qu'une faible rétribution pour les soins qu'il donne à la bouche. — Fait toutes les opérations les plus difficiles. — Rue de la Liberté, n<sup>o</sup> 12.

VOITURES A VOLONTÉ ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, *Poste aux Chevaux*, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J.-U. CALMETTE, A CAHORS

LA VIGNE EN FRANCE et spécialement dans le Sud-Ouest, par M. ROMUALD DEJERNON. — 1 beau vol. in-8°. . . . . 6 fr. »

PROCHAINEMENT,

LES ODEURS DE PARIS par L. VEUILLOT. — 4 vol. . . . . 4 fr. »

VITESSE VOITURES PUBLIQUES PROBITÉ et SÉCURITÉ. ET A VOLONTÉ EXACTITUDE

Le Sieur RAYMOND aîné, doit informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches ; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir ; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir

M. POISSON, dentiste de Paris, voyant chaque jour augmenter le nombre des clients qui viennent le consulter, a fixé positivement son domicile à Cahors, rue Feydel, Maison Pilat.

Il fait toutes les opérations concernant l'art du Dentiste et pose les dents artificielles d'après les systèmes les plus nouveaux.

JACQUES SÉGUÉ

PEINTRE MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers. Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrierie. Prix modérés. A Cahors, rue Impériale, n<sup>o</sup> 55.

Représentant. Une Mai-

son de premier ordre, vins et spiritueux, de Bordeaux, demande pour Cahors, un représentant honorable à la commission. — Bonnes conditions. — Ecrire avec références à G. et C., rue des Trois-Couils, 24, à Bordeaux.

ETABLISSEMENT HORTICOLE VINCENS

PÉPINIÉRISTE HORTICULTEUR, Près l'Évêché, à Cahors (Lot). Grand assortiment d'arbres fruitiers d'alignement et d'ornement ; plantes de serre et de pleine-terre ; graines potagères et fourragères et de fleurs. Entreprises et fournitures pour toutes sortes de plantations. Catalogue général disponible franco.

Trois mois 46 fr. LE TEMPS Six mois 32 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Rédacteur en chef : A. NEEFTZER BUREAU, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris



MAL DE DENTS Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS 1 fr. 50 le flacon A Cahors, Pharmacie centrale, Vieux. Le propriétaire-gérant A. LAYOU.